



Gascogne Énergies Services

ACCUEIL

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h00 à 12h00 & et de 13h30 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00 & de 13h30 à 17h00

 **05 58 71 62 43**

 contact@ges-40.fr

Service d'Astreinte 24h/24



Les services d'urgence à contacter :

- > **Urgence Gaz : 0 809 541 940**
- > **Autres dépannages : 05 58 71 62 43**

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Pour rester connecté à votre Entreprise Locale d'Énergies et être informé sur :

- Des conseils pour optimiser votre consommation
- Les actualités énergétiques de votre territoire
- Des alertes en cas d'intervention sur le réseau



**Votre fournisseur d'énergies depuis 1926,
aujourd'hui à portée de clic !**

-  Gascogne Énergies Services
-  [gascogne_energies_services](https://www.instagram.com/gascogne_energies_services)
-  Gascogne Énergies Services

COUPURE DE COURANT

Les bons réflexes



À chaque situation, la bonne réaction.

- Ne touchez jamais les fils électriques dénudés ou les installations électriques défectueuses.

Contactez un professionnel.

- N'ouvrez ni réfrigérateur, ni congélateur : vous préserverez ainsi vos aliments pendant un certain temps. Vous trouverez sur la notice de vos appareils leurs capacités hors énergie.
- N'utilisez jamais d'appareil fonctionnant au charbon de bois ou au gaz comme un réchaud de camping : vous risqueriez une intoxication au monoxyde de carbone ;
- Ne laissez jamais de bougies allumées sans surveillance.

Numéro d'urgence Électricité



05 58 71 62 43

Lorsqu'il y a une coupure de courant dans votre logement, c'est le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) qui intervient s'il s'agit d'une panne générale d'alimentation dans tout le voisinage.

En revanche, si la panne ne concerne que votre installation privative, vous pouvez suivre les préconisations suivantes :

01

Vérifiez votre compteur Linky

Appuyez sur le + de votre compteur Linky :

- Si votre compteur ne s'allume pas, il s'agit d'une panne réseau.
- Dans ce cas, contactez notre service d'urgence électrique



05 58 71 62 43

- Si votre compteur s'allume, il s'agit d'une panne électrique concernant uniquement votre habitation.

Dans ce cas, veuillez-vous reporter aux étapes suivantes.



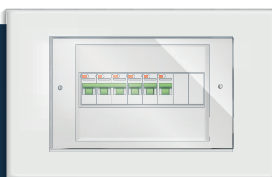
02

Vérifiez votre tableau électrique

S'il ne s'agit pas d'une panne de réseau générale mais d'une panne électrique concernant uniquement votre habitation.

- Soit une coupure d'électricité s'est opérée par sécurité à la suite d'une anomalie détectée dans votre installation électrique ou d'une anomalie liée à un équipement défectueux,
- Soit votre puissance souscrite a été dépassée (cela peut être le cas si trop d'appareils électriques fonctionnent simultanément).

Si ce problème survient fréquemment, contactez nos services afin d'augmenter votre puissance souscrite et éviter ainsi les coupures de courant.



03

Trouvez un appareil défectueux

Très souvent les coupures sont causées par des appareils défectueux.



Pour repérer l'appareil électrique défectueux, utilisez votre tableau électrique :

- En abaissant tous les disjoncteurs
- En relevant l'interrupteur général
- En ré-enclenchant chaque disjoncteur à tour de rôle. Si votre compteur coupe à nouveau, vous avez détecté l'équipement fautif.

Vous pouvez reproduire la même manipulation avec le disjoncteur concerné et en débranchant/rebranchant chaque appareil raccordé sur cet équipement.

Une fois l'appareil identifié, vous aurez le choix entre vérifier son branchement et le réparer, ou le changer s'il est réellement défectueux. Si aucun appareil n'est branché et que la panne persiste, il s'agit d'un problème sur le circuit lui-même : faites alors appel à un électricien qualifié.